

**Décision n° 2016-55 portant délégation de signature**

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R. 3414-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 39/2013 du 15 octobre 2013 portant nomination d'un chef de service du siège ;

Vu la décision n° 2015-28 du 24 mai 2015 portant organisation du siège et attributions des directions et services,

Décide :


**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Philippe Raabon, chef du service Exécution financière, à l'effet de signer au nom de la directrice générale tous actes, décisions, et pièces de correspondance relevant de ses fonctions, ainsi que les bons de commande émis par la direction générale, à l'exclusion :

- de tout engagement de dépense et des bordereaux relatifs aux mandats de paie, à des transactions, ou à des commandes ;

- des textes normatifs internes à l'établissement.

**Art. 2** - La présente décision abroge et remplace la décision n° 2015-43 du 1<sup>er</sup> juin 2015 portant délégation de signature.

**Art. 3** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET